QualiPaysage
Faites la différence

QUALIFICATION « SPÉCIALISÉE »

GRILLE D'ANALYSE D'UNE DEMANDE D'ÉQUIVALENCE

Génie écologique

Qualification QualiPaysage « Spécialisée »

Objet de la grille

Cette grille est proposée par QualiPaysage afin d'accompagner les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre dans l'analyse des candidatures lorsque l'opérateur économique ne dispose pas de la qualification QualiPaysage mais produit des éléments qu'il estime équivalents.

Elle constitue une aide méthodologique destinée à faciliter une analyse objective, argumentée et traçable des capacités techniques du candidat.

Important. Cette grille ne vaut pas reconnaissance d'équivalence par QualiPaysage. L'appréciation des garanties présentées relève de la seule responsabilité de l'acheteur.

Informations générales

Acheteur	
Consultation	
Entreprise analysée	
Qualification QualiPaysage visée	**Spécialisée, Génie écologique**
Date de l'analyse	
Analyste	

Périmètre de la qualification

La qualification concerne les entreprises intervenant en génie écologique dans les milieux aquatiques et les milieux terrestres ouverts ou fermés. Les travaux s'appliquent aux opérations de gestion, restauration et reconstitution de milieux, d'amélioration des fonctions assurées par les écosystèmes, de création de milieux humides, mares, étangs et plans d'eau, de création de milieux à la suite de mesures compensatoires et/ou de requalification de sites urbains naturels ou de friches industrielles, ainsi qu'à la gestion visant à enrayer des dynamiques défavorables.

Les entreprises doivent être fortement sensibilisées aux enjeux écologiques, notamment faunistiques et floristiques, et à la connaissance des écosystèmes. Les activités sont assurées dans le respect des Règles Professionnelles NC.4-R0 « Travaux de génie écologique » et NC.1-R0 « Travaux de génie végétal » et de la norme NF X10-900.

Les travaux doivent être réalisés avec le propre personnel de l'entreprise et avec le matériel spécifique en sa possession.

La qualification distingue six spécialités : 1. Restauration et entretien de milieux ; 2. Restauration morphologique des sols ; 3. Génie végétal ; 4. Bio-épuration ; 5. Restauration en milieu aquatique ; 6. Ouvrages au profit de la faune.

Pour le statut Spécialisé, les attestations doivent présenter des tâches diversifiées dans une des six spécialités. L'entreprise peut accéder à une qualification dans plusieurs spécialités sous réserve de présenter un dossier d'attestations de travaux distinct par spécialité.

Principe général

L'analyse d'une demande d'équivalence ne consiste pas à vérifier si le candidat produit exactement les mêmes documents que ceux exigés dans le cadre de l'instruction d'une qualification QualiPaysage.

Elle consiste à apprécier si les pièces et informations présentées permettent de démontrer un niveau de garanties comparable, notamment en matière :

- d'expérience dans les opérations de génie écologique en milieux aquatiques et terrestres ;
- de sensibilisation aux enjeux écologiques, faunistiques et floristiques, et de connaissance des écosystèmes ;
- de maîtrise de la spécialité de génie écologique revendiquée et de diversité des tâches réalisées au sein de cette spécialité ;

- de présentation d'un dossier d'attestations de travaux propre à chaque spécialité revendiquée ;
- de nombre, de montant cumulé et de récence des références présentées ;
- de qualité et de lisibilité des réalisations présentées ;
- de compétences, de diplômes et d'expérience professionnelle du dirigeant et d'au moins un cadre, ou a minima d'un TAM 4 pour les entreprises de moins de 20 salariés ;
- de présence, dans les effectifs, d'au moins deux compétences techniques spécifiques en écologie ou en génie écologique ;
- d'encadrement des équipes opérationnelles et de conduite opérationnelle des chantiers ;
- de détention d'au moins deux AIPR Encadrant ;
- de mobilisation du propre personnel de l'entreprise ;
- de détention du matériel spécifique et des outils adaptés aux interventions de génie écologique ;
- de maîtrise des Règles Professionnelles NC.4-R0 et NC.1-R0 et de la norme NF X10-900.

L'acheteur motive son appréciation au regard des éléments effectivement produits par le candidat.

Points d'attention préalables

- Les travaux présentés comme références doivent avoir été réalisés avec le propre personnel de l'entreprise et avec le matériel spécifique en sa possession.
- Les attestations doivent présenter des tâches diversifiées dans une des six spécialités prévues par le référentiel. Une entreprise sollicitant plusieurs spécialités doit présenter un dossier d'attestations de travaux par spécialité.
- Pour chaque spécialité, le montant des attestations doit atteindre 150 000 € HT sur quatre attestations ou 200 000 € HT sur de plus nombreuses attestations. Toutes les attestations doivent concerner des travaux réalisés depuis moins de quatre ans.
- Chaque attestation doit être accompagnée d'au moins deux photographies du chantier permettant une meilleure compréhension et appréciation des travaux.
- Le dossier doit comprendre le curriculum vitae du dirigeant et d'au moins un cadre ou, pour les entreprises de moins de 20 salariés, a minima un TAM 4. Les CV doivent faire clairement apparaître les années d'expérience dans la profession et les diplômes obtenus, avec les justificatifs correspondants.
- Pour le dirigeant ainsi que pour le ou les cadres, le référentiel prévoit trois voies :
- Au moins deux membres du personnel doivent être titulaires d'un diplôme de niveau 5 dans le domaine de l'écologie ou être titulaires d'un baccalauréat professionnel Aménagements paysagers et justifier d'au moins deux années d'expérience dans le domaine du génie écologique.
- Un chef d'équipe classé 05, 06 ou TAM 1 à 4 est exigé par tranche de deux à six salariés maximum opérationnels sur chantier, responsable d'équipe compris. La classification 05 n'est prise en compte comme fonction d'encadrement que pour les entreprises de moins de dix salariés.
- Un cadre chargé de la conduite opérationnelle des chantiers, conducteur de travaux, est exigé par tranche de 2 M€ maximum pour l'activité concernée et/ou pour toutes activités confondues pour les entreprises qualifiées dans plusieurs métiers.
- Au moins deux membres du personnel doivent disposer de l'AIPR Encadrant.
- L'entreprise doit fournir la liste du matériel spécifique et des outils adaptés aux interventions de génie écologique.

Analyse des garanties présentées

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
1	**Nature et champ de l'activité** Les travaux de génie écologique s'appliquent aux opérations de gestion, restauration et reconstitution de milieux, d'amélioration des fonctions assurées par les écosystèmes, de création de milieux humides, mares, étangs et plans d'eau, de création de milieux à la suite de mesures compensatoires et/ou de requalification de sites urbains naturels ou de friches industrielles, et de gestion visant à enrayer des dynamiques défavorables.	Extrait Kbis ; présentation de l'entreprise ; mémoire technique ; références de travaux ; liste des activités exercées.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée	
2	**Milieux d'intervention** L'entreprise intervient en milieux aquatiques et en milieux terrestres ouverts ou fermés.	Mémoire technique ; attestations de travaux ; certificats de capacité ; descriptifs de chantiers.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée	
3	**Enjeux écologiques et connaissance des écosystèmes** L'entreprise est fortement sensibilisée aux enjeux écologiques, notamment faunistiques et floristiques, et à la connaissance des écosystèmes.	Mémoire technique ; procédures environnementales ; formations ; CV ; références de chantier.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée	
4	**Règles Professionnelles NC.4-R0** Les activités sont assurées dans le respect de la Règle Professionnelle NC.4-R0 « Travaux de génie écologique ».	Mémoire technique ; procédures ; modes opératoires ; documents de formation.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée	
5	**Règles Professionnelles NC.1-R0** Les activités sont assurées dans le respect de la Règle Professionnelle NC.1-R0 « Travaux de génie végétal ».	Mémoire technique ; procédures ; modes opératoires ; documents de formation.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée	
6	**Norme NF X10-900** Les activités sont assurées dans le respect de la norme NF X10-900.	Mémoire technique ; procédures internes ; veille normative ; justificatifs de formation.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée	
7	**Personnel propre de l'entreprise** Les travaux sont réalisés avec le propre personnel de l'entreprise.	Registre du personnel ; organigramme ; contrats de travail ; feuilles d'affectation.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
8	**Matériel spécifique en possession** Les travaux sont réalisés avec le matériel spécifique en possession de l'entreprise.	Inventaire ; registre des immobilisations ; factures d'achat ; justificatifs de propriété.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée	
9	**Six spécialités** Le référentiel distingue six spécialités : restauration et entretien de milieux ; restauration morphologique des sols ; génie végétal ; bio-épuration ; restauration en milieu aquatique ; ouvrages au profit de la faune.	Tableau des spécialités revendiquées ; mémoire technique ; attestations.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée	
10	**Spécialité revendiquée – principe** Pour le statut Spécialisé, les attestations présentent des tâches diversifiées dans une des six spécialités décrites par le référentiel.	Attestations détaillées ; certificats de capacité ; tableau des tâches réalisées.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré	
11	**Plusieurs spécialités** L'entreprise peut accéder à une qualification dans plusieurs spécialités sous réserve de présenter un dossier d'attestations de travaux par spécialité.	Dossiers distincts par spécialité ; tableaux récapitulatifs ; attestations.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré ◯ Sans objet	
12	**Spécialité 1 – Restauration et entretien de milieux** Lorsque cette spécialité est revendiquée, les attestations doivent présenter des tâches diversifiées relevant de cette spécialité.	Dossier d'attestations propre à la spécialité ; certificats de capacité ; mémoire technique ; photographies.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré ◯ Sans objet	
13	**Libération des emprises** Techniques de restauration de milieux et d'entretien courantes : libération des emprises en vue des balisages préventifs.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies ; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
14	**Débroussaillages, abattages et dessouchages** Techniques de restauration de milieux et d'entretien courantes : débroussaillages, abattages et dessouchages.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies ; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
15	**Mise en défens** Techniques de restauration de milieux et d'entretien courantes : mise en défens.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies ; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
16	**Gestion des espèces protégées** Techniques de restauration de milieux et d'entretien courantes : gestion des espèces protégées.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies ; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
17	**Lutte contre les plantes invasives** Techniques de restauration de milieux et d'entretien courantes : lutte contre les plantes invasives.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies ; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
18	**Prélèvement de végétaux locaux** Techniques de restauration de milieux et d'entretien courantes : prélèvement de végétaux d'espèces locales.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies ; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
19	**Ressource en eau** Techniques de restauration de milieux et d'entretien courantes : mesures préventives de la ressource en eau, son bon écoulement ou infiltration.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies ; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
20	**Protection contre la pollution** Techniques de restauration de milieux et d'entretien courantes : mesures de protection d'un écosystème contre la pollution.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies ; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
21	**Écopastoralisme** Techniques de restauration de milieux et d'entretien courantes : gestion de sites par l'écopastoralisme.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies ; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
22	**Spécialité 2 – Restauration morphologique des sols** Lorsque cette spécialité est revendiquée, les attestations doivent présenter des tâches diversifiées relevant de cette spécialité.	Dossier d'attestations propre à la spécialité ; certificats de capacité ; mémoire technique ; photographies.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré ◯ Sans objet	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
23	**Sondages et identification des sols** Terrassements, remodelages et tri des matériaux : sondages et identification des sols.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies ; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
24	**Travaux préparatoires, terrassements, tri et andains** Terrassements, remodelages et tri des matériaux : travaux préparatoires, terrassements, tri des matériaux et mise en andains.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies ; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
25	**Végétalisation des sols remis en œuvre** Terrassements, remodelages et tri des matériaux : travaux de végétalisation des sols remis en œuvre.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies ; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
26	**Continuité écologique** Terrassements, remodelages et tri des matériaux : remodelages permettant d'améliorer une continuité écologique.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies ; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
27	**Sols dégradés en milieu urbain** Terrassements, remodelages et tri des matériaux : valorisation de sols dégradés en milieu urbain, notamment friches industrielles.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies ; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
28	**Restauration de l'habitat** Terrassements, remodelages et tri des matériaux : restauration de l'habitat, faune et flore.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies ; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
29	**Finalisation et entretien** Terrassements, remodelages et tri des matériaux : travaux de finalisation et d'entretien des ouvrages précités.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies ; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
30	**Spécialité 3 – Génie végétal** Lorsque cette spécialité est revendiquée, les attestations doivent présenter des tâches diversifiées relevant de cette spécialité.	Dossier d'attestations propre à la spécialité ; certificats de capacité ; mémoire technique ; photographies.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré ◯ Sans objet	
31	**Travaux préparatoires et terrassements préliminaires** Ouvrages de génie végétal, végétalisation et stabilisation : travaux préparatoires et terrassements préliminaires.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies ; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
32	**Décapage / étrépage et ouverture de milieux** Ouvrages de génie végétal, végétalisation et stabilisation : travaux de décapage/étrépage et d'ouverture de milieux.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies ; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
33	**Lits de plants et plançons** Ouvrages de génie végétal, végétalisation et stabilisation : lits de plants et plançons et/ou couches de branches à rejets/garnissage.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies ; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
34	**Clayonnages / tressages** Ouvrages de génie végétal, végétalisation et stabilisation : clayonnages/tressages.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies ; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
35	**Palissades** Ouvrages de génie végétal, végétalisation et stabilisation : palissades.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies ; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
36	**Géo-filets** Ouvrages de génie végétal, végétalisation et stabilisation : pose de géo-filets.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies ; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
37	**Caissons / treillages bois végétalisés / tunages** Ouvrages de génie végétal, végétalisation et stabilisation : caissons et/ou treillages bois végétalisés/tunages.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies ; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
38	**Fascines** Ouvrages de génie végétal, végétalisation et stabilisation : fascines de ligneux et/ou de plantes hélophytes.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies ; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
39	**Techniques de végétalisation** Techniques de végétalisation par plantation, bouturage, semis et tout autre moyen permettant l'intégration, la sauvegarde ou le rétablissement de l'écosystème.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies ; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
40	**Transfert d'espèces végétales ou d'habitats** Travaux de transfert d'espèces végétales ou d'habitats : transfert de biomasse, transfert de litière, transfert de motte.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies ; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
41	**Radeaux végétalisés** Mise en œuvre de radeaux végétalisés, pour les sites ou projets naturels urbains exclusivement.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies ; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
42	**Plessage** Travaux de plessage.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies ; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
43	**Finalisation et entretien** Travaux de finalisation et d'entretien des ouvrages précités.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies ; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
44	**Spécialité 4 – Bio-épuration** Lorsque cette spécialité est revendiquée, les attestations doivent présenter des tâches diversifiées relevant de cette spécialité.	Dossier d'attestations propre à la spécialité ; certificats de capacité ; mémoire technique ; photographies.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré ◯ Sans objet	
45	**Maîtrise de toutes les phases du chantier** Maîtrise de toutes les phases d'un chantier pour une ou plusieurs techniques de bio-épuration.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies ; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
46	**Phytoépuration** Technique de bio-épuration : phytoépuration, filtre planté.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies ; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
47	**Phytostabilisation** Technique de bio-épuration : phytostabilisation sur sols pollués.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies ; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
48	**Lagunage** Technique de bio-épuration : lagunage.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies ; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
49	**Phytoextraction** Technique de bio-épuration : phytoextraction, transfert des polluants dans la biomasse aérienne.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies ; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
50	**Phytorhizodégradation** Technique de bio-épuration : phytorhizodégradation, dégradation des polluants dans la rhizosphère.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies ; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
51	**Finalisation et entretien** Travaux de finalisation et d'entretien des ouvrages précités.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies ; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
52	**Spécialité 5 – Restauration en milieu aquatique** Lorsque cette spécialité est revendiquée, les attestations doivent présenter des tâches diversifiées relevant de cette spécialité.	Dossier d'attestations propre à la spécialité ; certificats de capacité ; mémoire technique ; photographies.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré ◯ Sans objet	
53	**Travaux préparatoires et terrassements préliminaires** Techniques de restauration et entretien en milieux aquatiques : travaux préparatoires et terrassements préliminaires.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies ; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
54	**Ripisylve** Techniques de restauration et entretien en milieux aquatiques : entretien et restauration de la ripisylve.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies ; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
55	**Embâcles** Techniques de restauration et entretien en milieux aquatiques : gestion des embâcles.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies ; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
56	**Continuité piscicole et habitats piscicoles** Techniques de restauration et entretien en milieux aquatiques : rétablissement de la continuité piscicole et/ou création d'habitats piscicoles.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies ; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
57	**Gestion / diversification des écoulements** Techniques de restauration et entretien en milieux aquatiques : gestion/diversification des écoulements.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies ; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
58	**Berges et lutte contre l'érosion** Techniques de restauration et entretien en milieux aquatiques : restauration de berges et lutte contre l'érosion.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies ; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
59	**Remise à ciel ouvert des eaux usées** Techniques de restauration et entretien en milieux aquatiques : remise à ciel ouvert des eaux usées.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies ; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
60	**Remise en eau d'anciens méandres** Techniques de restauration et entretien en milieux aquatiques : remise en eau d'anciens méandres.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies ; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
61	**Interventions sur le lit de la rivière** Techniques de restauration et entretien en milieux aquatiques : interventions sur le lit de la rivière.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies ; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
62	**Finalisation et entretien** Travaux de finalisation et d'entretien des ouvrages précités.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies ; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
63	**Spécialité 6 – Ouvrages au profit de la faune** Lorsque cette spécialité est revendiquée, les attestations doivent présenter des tâches diversifiées relevant de cette spécialité.	Dossier d'attestations propre à la spécialité ; certificats de capacité ; mémoire technique ; photographies.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré ◯ Sans objet	
64	**Passages supérieurs à faune / écoducs** Ouvrages de franchissement ou de création de gîtes : passages supérieurs à faune ou écoducs.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies ; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
65	**Passages inférieurs à faune** Ouvrages de franchissement ou de création de gîtes : passages inférieurs à faune, notamment amphibiens.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies ; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
66	**Franchissement aérien pour chauves-souris** Ouvrages de franchissement ou de création de gîtes : dispositifs de franchissement aérien pour les chauves-souris.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies ; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
67	**Gîtes artificiels** Ouvrages de franchissement ou de création de gîtes : création de gîtes artificiels.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies ; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
68	**Hibernaculum** Ouvrages de franchissement ou de création de gîtes : création d'hibernaculum et installation de gîtes artificiels.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies ; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
69	**Mares et gîtes pour la faune aquatique** Ouvrages de franchissement ou de création de gîtes : création de mares et gîtes pour la faune aquatique.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies ; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
70	**Finalisation et entretien** Travaux de finalisation et d'entretien des ouvrages précités.	Attestation(s) détaillée(s) ; certificat(s) de capacité ; descriptif(s) technique(s) ; photographies ; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée ◯ Sans objet	
71	**Montant sur quatre attestations** Pour la spécialité revendiquée, sur quatre attestations, le montant total atteint au moins 150 000 € HT.	Attestations mentionnant les montants HT ; marchés ; bons de commande ; DGD ; factures.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré	
72	**Montant sur plus de quatre attestations** Pour la spécialité revendiquée, sur un nombre plus important d'attestations, le montant total atteint au moins 200 000 € HT.	Attestations ; tableau récapitulatif ; marchés ; DGD ; factures.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
73	**Ancienneté des attestations** Toutes les attestations sont datées de moins de quatre ans.	Attestations datées ; PV de réception ; DGD ; certificats de capacité.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré	
74	**Photographies par chantier** Chaque attestation de travaux est accompagnée d'au moins deux photographies du chantier permettant une meilleure compréhension et appréciation des travaux.	Dossier photographique identifié par chantier ; au moins deux photographies par attestation.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré	
75	**CV du dirigeant** Le dossier comprend le curriculum vitae du dirigeant faisant clairement apparaître les années d'expérience dans la profession et les diplômes obtenus.	CV détaillé, daté et nominatif du dirigeant.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré	
76	**Présence d'un cadre / TAM 4** Le dossier comprend également le CV d'au moins un cadre ou, pour une entreprise de moins de 20 salariés, a minima d'un TAM 4.	CV ; organigramme ; fiche de poste ; contrat de travail ; état de l'effectif.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré	
77	**Justification des diplômes et de l'expérience** Le candidat fournit les documents nécessaires pour justifier les diplômes et l'expérience professionnelle déclarés du dirigeant et du ou des cadres.	Diplômes ; certificats de travail ; attestations d'employeurs ; fiches de poste.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée	
Dirigeant et cadres						
78	**voie 1** Pour le dirigeant ainsi que pour le ou les cadres : au minimum un BTS Aménagements paysagers ou une formation de niveau 5, BTS anciennement niveau III, spécialisée dans ce domaine d'activité, et deux années d'expérience dans le métier.	Diplôme ou formation spécialisée de niveau 5 ; CV ; certificats de travail.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré ◯ Sans objet	
79	**voie 2** Pour tout autre diplôme de niveau 5, BTS anciennement niveau III, ne s'inscrivant pas dans la filière des métiers du paysage : cinq années minimum à un poste de cadre, chef d'équipe TAM 4 minimum, dans le domaine du génie écologique.	Diplôme de niveau 5 ; CV ; certificats de travail ; fiches de poste ; justificatifs de classification.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré ◯ Sans objet	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
80	**voie 3** À défaut : expérience minimum de sept années à un poste de cadre dans un établissement privé ou public acteur dans le métier du génie écologique.	CV ; certificats de travail ; contrats ; fiches de poste ; attestations d'employeurs.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré ◯ Sans objet	
Compétences techniques internes						
81	**nombre** Au moins deux membres du personnel satisfont à l'exigence de compétence technique spécifique prévue par le référentiel.	Registre du personnel ; organigramme ; CV ; diplômes ; justificatifs d'expérience.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré	
82	**voie diplôme écologie** Les membres concernés peuvent être titulaires d'un diplôme de niveau 5, BTS anciennement niveau III, dans le domaine de l'écologie.	Diplômes de niveau 5 dans le domaine de l'écologie ; CV ; justificatifs de présence dans les effectifs.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré ◯ Sans objet	
83	**voie bac pro + expérience** À défaut, les membres concernés peuvent être titulaires d'un baccalauréat professionnel Aménagements paysagers et justifier d'au moins deux années d'expérience dans le domaine du génie écologique.	Bac pro Aménagements paysagers ; CV ; certificats de travail ; attestations d'employeurs.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré ◯ Sans objet	
84	**Présence de chefs d'équipe** L'entreprise dispose de chefs d'équipe classés 05, 06 et/ou TAM 1 à 4.	Organigramme ; registre du personnel ; classifications ; fiches de poste.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré	
85	**Ratio d'encadrement** Un chef d'équipe est exigé par tranche de deux à six salariés maximum opérationnels sur chantier, responsable d'équipe compris.	Tableau des effectifs par équipe ; plannings ; feuilles d'affectation.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré	
86	**Classification 05** La classification 05 n'est prise en compte comme fonction d'encadrement que pour les entreprises de moins de dix salariés.	Registre du personnel ; état des effectifs ; classification conventionnelle.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré ◯ Sans objet	
87	**Cadre chargé de la conduite opérationnelle** Un cadre en charge de la conduite opérationnelle des chantiers, conducteur de travaux, est exigé par tranche de 2 M€ maximum.	Organigramme ; fiche de poste ; contrat ; tableau des conducteurs de travaux.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
88	**Calcul du seuil de 2 M€** Le ratio d'un cadre par tranche de 2 M€ maximum s'apprécie pour l'activité concernée et/ou pour toutes activités confondues pour les entreprises qualifiées dans plusieurs métiers.	Chiffre d'affaires par activité ; comptes annuels ; ventilation du CA ; tableau de calcul.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré	
89	**AIPR Encadrant – nombre** Au moins deux membres du personnel disposent de l'AIPR Encadrant, Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux.	AIPR Encadrant nominatives ; attestations de compétences ; registre du personnel.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré	
Matériel spécifique et outils adaptés						
90	**liste** L'entreprise fournit la liste du matériel spécifique et des outils adaptés aux interventions de génie écologique.	Inventaire détaillé du matériel et des outils ; fiches techniques ; registre des immobilisations ; factures d'achat.			◯ Comparable ◯ Partiellement comparable ◯ Non démontré	
91	**disponibilité** Les moyens matériels présentés doivent être adaptés aux interventions de génie écologique revendiquées et disponibles pour l'exécution des travaux.	Inventaire ; justificatifs de propriété ; factures ; fiches techniques ; affectations aux chantiers.			◯ Démontrée ◯ Partiellement démontrée ◯ Non démontrée	

Appréciation globale

Au regard des éléments analysés, les pièces produites permettent-elles d'apprécier des garanties techniques comparables à celles exigées dans le cadre de la qualification QualiPaysage « Spécialisée » – Génie écologique ?

- ◯ Oui
- ◯ Partiellement (des compléments seraient nécessaires)
- ◯ Non

Observations complémentaires de l'acheteur

Traçabilité de l'analyse

Le présent document constitue une aide à la motivation de l'analyse des capacités techniques du candidat. Il peut être conservé dans le dossier de consultation afin de justifier l'appréciation portée sur les éléments produits en cas de demande d'explication ou de recours.

Rappel

La qualification QualiPaysage « Spécialisée » repose sur l'examen simultané de plusieurs critères, notamment :

- la maîtrise de la spécialité de génie écologique revendiquée et la diversité des tâches correspondantes ;
- la présentation d'un dossier d'attestations de travaux par spécialité ;
- l'expérience récente et les montants de travaux réalisés : 150 000 € HT sur 4 attestations ou 200 000 € HT sur de plus nombreuses attestations, toutes datées de moins de 4 ans ;
- les compétences et l'expérience du dirigeant et d'au moins un cadre, ou a minima d'un TAM 4 pour les entreprises de moins de 20 salariés ;
- la présence d'au moins deux compétences techniques internes en écologie ou en génie écologique ;
- l'organisation de l'encadrement des équipes et de la conduite opérationnelle des chantiers ;
- la détention d'au moins deux AIPR Encadrant ;
- les moyens matériels spécifiques et les outils adaptés aux interventions de génie écologique.

L'appréciation d'une équivalence ne peut donc résulter d'un seul critère isolé mais doit porter sur l'ensemble des garanties apportées par le candidat.